UNE AGENCE POUR L'EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 40 ans au côté des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du Bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Etablissement public du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en oeuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau collecte, par le biais de la facture d'eau, des redevances auprès de tous les usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou particuliers - soit pour l'eau prélevée soit pour les eaux usées rejetées. C'est ce que l'on appelle le principe du « pollueur-payeur ».

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières, de subventions ou encore de prêts, en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau : dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple.

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces derniers réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le rôle de l'Agence et des instances de bassin, est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard de la réglementation européenne et nationale.

Le 9ème programme a mobilisé un milliard d'euros. Il s'achèvera en 2012. Le 10ème programme couvrira les années 2013-2018.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord
200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie
64 bis, rue du Vivier - CS 91160
80011 Amiens Cedex 01
Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral
Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Conception graphique AEAP. IPNS octobre 2011.



LA STATION D'ÉPURATION DE SOMAIN

Construite par Groupement France Assainissement et Balestra.

Cœur d'Ostrevent
Communauté de Communes



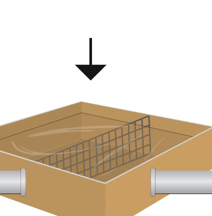
www.eau-artois-picardie.fr

5 ÉTAPES POUR ÉPURER LES EAUX USÉES



Les eaux usées sont acheminées jusqu'à la station d'épuration par des réseaux d'assainissement.

1 Dégrillage



Elles passent alors à travers un dégrilleur, sorte de tamis. Elles sont débarrassées des matières grossières (chiffons, morceaux de bois, plastiques, feuilles,...).

2 Dessablage et dégraissage

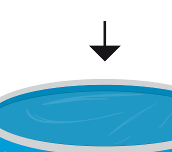
Grâce à la réduction de vitesse d'écoulement de l'eau, il est possible de récupérer les sables par pompage et les graisses raclées en surface.

3 Traitement biologique



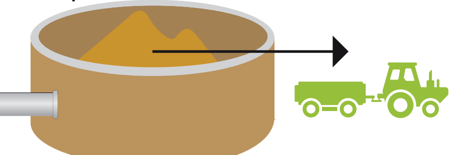
Les eaux arrivent dans un bassin où des bactéries se sont développées. Ces êtres vivants microscopiques vont digérer les impuretés et les transformer en boues.

4 Clarification



Les boues se déposent au fond du bassin puis sont évacuées. L'eau épurée entre 80 et 90 % subit alors des contrôles avant d'être rejetée dans le milieu naturel.

5 Traitement et récupération des boues



LA STATION D'ÉPURATION DE SOMAIN : MODE D'EMPLOI ...

La station d'épuration de Somain a été construite en 1981, sa capacité était alors de 25 000 équivalents habitants* (eh). Afin d'en améliorer la performance, il a été décidé la construction d'une nouvelle structure dont la première pierre a été posée le 3 octobre 2009. Sa capacité de traitement passe à 27 000 eh. Elle a été inaugurée le 13 octobre 2011.

- Les travaux réalisés permettent de traiter l'azote et le phosphore, responsables des phénomènes d'eutrophisation (algues vertes) : ils participent ainsi à l'achèvement de la mise aux normes des stations d'épuration du Bassin Artois-Picardie.
- Des solutions ont été développées pour faire face aux évènements pluviaux : en matière de capacité de traitement des eaux usées par temps de pluie, mais aussi dans la prévention des inondations.
- Enfin, la qualité des boues produites par la station est améliorée : une évolution importante car les boues sont ensuite utilisées en agriculture

La station accueillait auparavant les eaux usées de Somain, Erre et Fenain. Elle traitera désormais celles d'Hornaing, ce qui portera à 5 le nombre de stations sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent. A noter que l'ensemble des stations du Cœur d'Ostrevent répond désormais aux exigences de la directive « eaux résiduaires urbaines ».

Equivalent-Habitant (eh) : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Capacité : **27 000** eh

Montant total des travaux :
5 800 000 €

Subvention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :
1 108 249 €

Avance remboursable de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :
1 691 985 €

